



PIÈCES DÉTACHÉES AUTO

On passe au vert !

Depuis le 1^{er} janvier 2017*, les consommateurs doivent être informés de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien de leur véhicule.

Ces pièces sont **moins chères**, et respectueuses de l'environnement puisqu'elles évitent le gaspillage.

QU'EST-CE QU'UNE PIÈCE ISSUE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Elle provient :

- soit d'un véhicule destiné à la destruction qui est traité, démonté et valorisé dans un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par l'État ;
- soit d'un centre qui la remet en état selon les spécifications du fabricant

sous l'appellation échange standard. Les catégories de pièces de rechange concernées par cette réglementation sont listées dans le décret et un large choix de pièces est proposé : carrosserie (porte, aile...), feux, moteur, boîte de vitesse...

POUVOIR D'ACHAT, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Cette mesure s'inscrit dans l'évolution vers la **transition énergétique** et plus particulièrement l'économie circulaire

qui favorise le **réemploi des biens de consommation** et non l'usage systématique de biens neufs.

Le consommateur peut se rassurer : les pièces issues des centres VHU agréés comme celles remises en état selon la procédure d'échange standard sont **contrôlées et tracées**, contrairement à celles vendues par des particuliers ou des professionnels non agréés.

À savoir

Le réparateur peut fournir la pièce issue de l'économie circulaire si elle est disponible dans un délai compatible avec le délai d'immobilisation du véhicule, si elle ne présente pas selon lui de risque important pour l'environnement, la santé ou la sécurité routière et si elle n'est pas remplacée à titre gratuit, sous garanties contractuelles ou lors d'un rappel.

L'économie circulaire

L'économie circulaire vise à changer de logique par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental et en augmentant l'efficacité des produits à tous les stades de l'économie. Favoriser la deuxième vie des produits, par l'intermédiaire du marché de l'occasion, est un des moyens d'y parvenir.

Quelques chiffres clés en France

1/10

Un Français sur dix travaille dans le secteur automobile en 2016

1 MILLION

de véhicules sont mis au rebut chaque année dans les 1684 centres VHU agréés par l'État

300 MILLIONS D'EUROS

C'est le montant estimé du marché de la pièce détachée issue de l'économie circulaire, soit 2% du marché de la pièce de rechange

95%

de la masse totale des véhicules doit être valorisée en 2015 depuis la directive européenne 2000/53/CE du 18 septembre 2000